

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 192

Artikel: Les mains propres
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'apprentissage du dialogue au régiment d'infanterie 9

Au début du mois de mai, une pétition circulait au sein du régiment d'infanterie 9, deux mille soldats jurassiens et biennois. A l'époque (DP 179), nous avons présenté l'enjeu, pour les pétitionnaires et pour les signataires, d'une pareille collecte de signatures pendant un cours de répétition. Aujourd'hui, sans plus nous étendre sur le fond de la question, nous vous proposons, grâce à quelques documents, de suivre cette expérience du côté des officiers. Voici, sans commentaires, le déroulement de l'opération tel que doivent l'avoir vécu les commandants du régiment 9 ; à l'évidence, leur opinion personnelle est présumée conforme par le colonel de qui émanent ces directives.

1. Le colonel instruit les commandants

Rgt inf 9
le commandant

PC, 2. 5. 72

*A tous les cdt
du grpt rgt inf 9*

Concerne : Pétition circulant au rgt

Une pétition dont je vous remets, en annexe 1, le texte circule actuellement au rgt.

Un homme a été désigné pour la récolte des signatures dans chaque cp.

Nous ne faisons pas de politique, mais comme cette affaire touche à l'existence de l'armée, nous nous devons de prendre position et d'informer la troupe de notre point de vue, afin qu'elle puisse comparer les différentes opinions.

Je vous prie de vous isoler de votre troupe, afin d'étudier soigneusement les directives et arguments ci-joints. Vous serez ainsi en mesure d'in-

former votre troupe lors d'un entretien que j'ordonne pour l'ensemble de votre unité jusqu'au mercredi 3. 5. 72 si possible en campagne, mais au plus tard avant 1600.

La meilleure ligne de conduite me semble être celle mentionnée dans l'annexe 2. Je vous recommande de la suivre.

Pour le cas où, contrairement aux instructions contenues dans l'annexe 2, une discussion générale ne pourrait être évitée, je vous fournis en annexe 3, des arguments que vous pourrez utiliser et compléter au besoin.

Pour que votre action ait du succès, il est déterminant qu'aucune mesure de répression ou d'intimidation ne soit prise. Il vous appartient de respecter les principes démocratiques qui sont de règle chez nous et de laisser nos hommes choisir librement.

Rgt inf 9, Col Hochuli

Une pétition en cinq points

L'annexe 1 susmentionnée est en effet le texte même de la pétition qui doit faire suite à une précédente pétition signée en novembre 1970 par 527 soldats du rgt inf 9, concernant les dépenses militaires excessives, les exportations d'armes et le statut d'un service civil. L'introduction des revendications : « Le CR 1972 donne la possibilité aux soldats qui veulent faire valoir leurs droits de citoyens d'avoir une attitude critique à l'égard de la conception officielle de la défense nationale ». Résumés, les six points de la pétition, sont les suivants ; les signataires (invités à donner leur grade, nom, prénom et adresse) demandent :

1. La diminution des cours de répétition d'élite de 8 à 4 CR) ; la Confédération favoriserait en contre-partie des cours de formation ou de recyclage ou affecterait « l'économie ainsi réalisée aux besoins prioritaires (logements, écoles, hôpitaux, sécurité sociale...) ».
2. La suppression des cours de landwehr et de landsturm.

3. La suppression des tirs obligatoires annuels.
4. La fondation d'un institut suisse de la paix.
5. La suppression des tribunaux militaires en temps de paix.

Les signataires déclarent enfin « souhaiter demeurer dans le cadre d'une armée au service de la démocratie, aspirer au respect de la dignité de l'homme et continuer d'être des soldats critiques dans l'exercice de leur fonction ».

2. Les officiers introduisent la troupe

En « annexe 2 », sous le titre « Ligne de conduite pour l'information de la troupe », le colonel Hochuli fixe le cadre de la discussion qu'il a ordonnée. Voici, dans leur intégralité, ces directives.

1. Je vous informe qu'une pétition anonyme circule actuellement dans les unités du groupe réglementaire.

Je vous en lis le texte :

(lire l'annexe 1 intégralement)

2. Cette pétition mettant en cause une partie importante de l'armée, je me dois de vous en parler. Il ne s'agit en effet pas seulement de la simple diminution de la durée du service, mais de sup-

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les mains propres

J'ai assez aimé le petit divertissement à l'aérodrome de Rabbat ; pas vous ? Et j'ai bien aimé aussi la réaction de la radio lybienne, appelant le peuple marocain à la révolte...

... Tout en regrettant un peu, cependant, que nous n'ayons pas été plus mêlés à toute cette affaire.

C'est vrai, ça : ni le Maroc, ni la Lybie ne se trouvant en guerre, nous avions toute facilité, du point de vue de notre législation actuelle, de leur livrer des armes. J'aurais eu plaisir à lire que les

primer pratiquement deux classes d'âge. Je vous laisse juge de l'efficacité d'une troupe, qui n'existerait plus que sur le papier, sans que les hommes n'aient jamais eu l'occasion de s'entraîner, ni même de se connaître. Par exemple, nos troupes frontières et la majorité des troupes sanitaires, autre exemple, cesseraient pratiquement d'exister.

3. En Suisse la Constitution garantit le droit de pétition à tout citoyen. Il est clair que tout soldat peut exercer ce droit. Je ne mettrai aucun obstacle à la collecte des signatures pour autant qu'elle se fasse en dehors des heures de service (diane - appel principal) et des locaux militaires.

4. Premières constatations à faire.
Ce papier est anonyme : ceux qui l'ont rédigé n'ont pas eu le courage d'y mettre leur nom. On vous demande de faire le jeu d'une organisation politique qui ne veut pas se dévoiler.

5. Je sais qu'un homme par unité a été chargé de la récolte de signatures. S'il a, lui au moins, le courage de ses opinions, je le prie de s'annoncer et de nous les exposer. Je vous ferai ensuite part de mon point de vue.

6. (Si quelqu'un s'annonce, le prier courtoisement d'exposer brièvement son point de vue.

Lui répondre comme recommandé sous chiffre 7 et suivants.

Si personne ne s'annonce, inviter les hommes à tirer leurs propres conclusions de ce manque de courage, puis poursuivre comme suit :)

7. Dans le titre on trouve le terme « Pétition signée par des soldats ». Le terme soldat est utilisé faussement. Ce n'est pas en sa qualité de soldat, mais uniquement en celle de citoyen que chacun d'entre nous est en droit de signer une pétition. Il est donc faux d'introduire la notion de soldat dans une pétition. Il est tout simplement stupide de vous demander de signer avec votre grade.

Chacun sait que tout citoyen suisse, qu'il soit soldat, capitaine ou colonel, a des droits égaux. Votre grade militaire n'a rien à voir avec vos droits de citoyens. Le papier que je vous ai lu introduit une discrimination entre citoyens et ne mérite pas d'être signé.

8. Ceux qui vous demandent de signer se sont bien gardés de lancer cette pétition au civil. Ils auraient, en effet, manqué l'un de leurs buts qui est de politiser l'armée et d'y semer le trouble.

L'armée jusqu'à présent n'a pas fait de politique. Cela nous a permis, dans les troupes jurassiennes, d'éviter les affrontements dans l'épineuse question jurassienne.

J'invite chacun d'entre vous à s'engager politiquement au civil, mais par contre de faire abs-

traction d'activité politique au service. Cela nous permettra comme par le passé, de vivre en bons camarades à l'intérieur de notre compagnie.

Je sais que je peux compter sur vous à ce sujet également et vous en remercie.

3. Si une discussion générale s'engageait

En annexe 3, le colonel Hochuli fournit une liste d'arguments pour le cas où « une discussion générale ne pourrait être évitée ». Reprenant les revendications de la pétition les unes après les autres, après une brève introduction sur la portée limitée d'une pétition, il montre que les points 1 à 3 conduisent à « renoncer à l'efficacité de notre armée de milice » (disparition et affaiblissement de certaines troupes, sanitaires et territoriales notamment) ; quant aux points 2 et 4, ils « enfoncent des portes ouvertes » (postulat Riesen sur les cours de landsturm, attitude favorable du Conseil fédéral face à la création d'un institut suisse de la paix) ; suit enfin, après deux brefs derniers développements, un tableau comparant les dépenses militaires et le revenu national en 1967 d'Israël à l'Autriche.

balles de mitrailleuses et les mitrailleuses elles-mêmes — à défaut des avions, puisque hélas, depuis les « P. 16 » de précieuse mémoire, nous avons, semble-t-il, renoncé à en fabriquer nous-mêmes — étaient de fabrication suisse, munies de l'arbalète, label de qualité. Tant les mitrailleuses des mutins que celles des aviateurs demeurés fidèles à Sa Majesté — je suis neutre et ne voudrais pour rien au monde me mêler de ce qui ne me regarde pas.

Et la Lybie, donc ! Là aussi, il y avait à faire, et une fois de plus, lourds Helvètes, nous nous sommes laissés devancer par nos amis français, qui n'ont pas hésité, eux, à affirmer cette « pré-

sence » chère au Général — pas le général Guisan, l'Autre ! La vérité est que nous avons laissé Oufkir mourir sans mettre à sa disposition, dans la mesure de nos modestes forces, ces moyens qui lui auraient permis de mener à bien ses petites entreprises. Or, en ce qui concerne Kadhafi, on ferait bien de se dépêcher, car pour peu, estimables lecteurs, que vous demeuriez insensibles aux arguments de Heurtebise et consorts ; que vous mettiez certains principes au-dessus de certains intérêts ; que vous persistiez à penser que la fin ne justifie pas tous les moyens ; qu'en un mot enfin, vous votiez pour l'initiative visant à interdire les exportations d'armes — demain, il sera trop

tard, et l'honorable M. Bührle se verra contraint de renoncer à livrer des armes à ces nations pacifiques et éprises de progrès : Lybie et Afrique du Sud, peuples du Proche et du Moyen-Orient — je vous laisse compléter cette liste au gré de vos affinités électives !

Tenez : M. Paul Chaudet l'a bien compris, lui qui, dès le temps où il était simple conseiller paroissial de Rivaz, s'entendait à imprimer à toute son activité un dynamisme « à la hussarde » et qu'on a bêtement chicané pour son libéralisme en matière de Mirages...

J. C.